



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et rétablissement de la continuité écologique des ouvrages SM01 amont, OD02 et SM03

Commune de GUJAN-MESTRAS

Une enquête publique est prescrite **du mardi 11 juin 2019 au jeudi 11 juillet 2019 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et rétablissement de la continuité écologique des ouvrages SM01 amont, OD02 et SM03 sur la commune de GUJAN - MESTRAS.

La procédure d'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

La personne responsable du projet est : Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon 16, allée Corrigan 33120 ARCACHON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 57 52 74 74.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence environnementale sera mis à la disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Gujan-Mestras.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Madame Céline PADIAL consultante qualité sécurité environnement, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de GUJAN - MESTRAS pour recevoir ses observations :

- mardi 11 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 29 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- lundi 01 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 11 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: www.gironde.gouv.fr.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.